

Contrat entre :**CGIM (2004) inc. (ci-après le « Club ») et « l'Adhérent » ci-après :**

Nom de la compagnie _____ # de membre _____

Prénom _____ Nom _____ Tél. Cell. _____

Adresse (incluant code postal) : _____ Ville _____

Adresse courriel (OBLIGATOIRE): _____

1. L'Adhérent désire se prévaloir du forfait corporatif suivant au Club pour la saison 2026 :

Quantités : _____ ☐ Or ☐ Or+ ☐ Argent ☐ Argent + ☐ Bronze ☐ Bronze +

Billets corporatifs	Golf		Golf et voiturette	
☐ Carte VIP 50\$ (optionnelle)	20	40	20	40
OR En tout temps	78 \$	70 \$	99 \$	89 \$
ARGENT Lundi au vendredi sauf fériés	71 \$	64 \$	92 \$	83 \$
BRONZE Lundi au jeudi sauf jours fériés	66 \$	60 \$	87 \$	79 \$

Billets fidélités (détenteur unique)	Golf		Golf et voiturette	
Carte RCGA 44\$ + fond des membres 30\$	40		40	
OR En tout temps	70\$		89\$	

« Les prix indiqués s'appliquent par partie et sont sujets aux taxes. »**2. Paiement du forfait**

L'Adhérent doit payer intégralement son forfait avant de pouvoir bénéficier des services inclus. Ces montants sont **non remboursables** et ne peuvent faire l'objet d'aucun crédit. Tous les forfaits doivent être acquittés par chèque, libellé à l'ordre de **CGIM**.

3. Obligations de l'Adhérent

L'Adhérent s'engage à respecter en tout temps les règles d'étiquette du golf, les règlements et directives du Club, entre autres mais de façon non limitative, et ce sous peine de sanctions :

- Se présenter à la boutique **20 minutes à l'avance** pour l'enregistrement et le paiement des droits de jeu.
- Respecter la **politique d'annulation** : délai de 24 heures accordé pour modifier ou annuler un départ, sans quoi celui de l'Adhérent ou de ses invités sera facturé. Un maximum de **quatre absences** sans pénalité est toléré. Aucune pénalité n'est appliquée en cas de pluie. L'Adhérent accepte que les droits de jeu correspondants soient facturés à son compte.

4. Responsabilité

L'Adhérent dégage et exonère d'avance le Club, ses dirigeants, officiers et employés de toute responsabilité civile relative à toute erreur, action ou omission pouvant entraîner des dommages corporels, matériels, psychologiques ou autres. L'Adhérent assume entièrement les risques liés à toute perte, vol, dommage ou destruction de ses biens, équipements et effets personnels utilisés, laissés ou entreposés sur les lieux.

5. Résiliation du contrat

En cas de manquement de l'Adhérent à ses obligations ou aux termes du présent contrat, le Club pourra le résilier en tout temps, à son entière discrétion.

6. Accès aux installations

Le Club se réserve le droit de fermer ou de restreindre l'accès à une ou plusieurs de ses installations au cours de la saison, à son entière discrétion et sans recours possible de la part de l'Adhérent.

7. Carte VIP (50 \$ + taxes) optionnelle

La **Carte VIP** donne accès à une modalité de crédit sous forme de compte-maître, permettant à l'Adhérent de porter à son compte les dépenses effectuées au Club. L'Adhérent s'engage à payer, **au plus tard le 15e jour de chaque mois**, toute somme portée à son compte au cours de la période précédente, ainsi que tout autre solde dû. À défaut de paiement, l'Adhérent autorise expressément le Club à percevoir le montant total des sommes dues, le 15e jour de chaque mois, au moyen de la carte de crédit identifiée ci-dessous.

Carte de crédit : _____ Exp. : _____ CVV : _____

8. Taxes

Sauf indication contraire, tous les prix indiqués au présent contrat et dans ses annexes sont **taxes en sus**.

L'Adhérent déclare avoir reçu copie du présent contrat, en avoir pris connaissance, en accepter les termes et engagements, en être pleinement satisfait et avoir apposé sa signature en toute connaissance de cause. Par sa signature ci-dessous, l'Adhérent autorise expressément le Club à imputer les sommes dues à la carte de crédit conformément aux termes du présent contrat.

Signature : _____
(Personnellement et dûment autorisé par la Compagnie)

Date : _____

Conditions – Billets corporatifs

- Droits de jeu **transférables**, comprenant golf ou golf et demi-voiturette selon catégorie choisie.
- Maximum de **8 parties par jour**.
- Réservation des départs possible **14 jours à l'avance**.
- Les billets doivent être présentés à la boutique au moment de la partie.
- Les parties **ne sont pas transférables** à l'année suivante.
- L'Adhérent déclare avoir lu et compris la **politique de modification des départs**.

Initiales : _____

Conditions – Billets Fidélités (40 parties Or ou Or +)

- Droits de jeu **strictement personnels** (non transférables), comprenant golf ou golf et demi-voiturette, valides en tout temps.
- Réservation des départs possible **14 jours à l'avance**.
- Les parties **ne sont pas transférables** à l'année suivante.
- Possibilité de participer aux compétitions et tournois des membres, sous réserve du paiement :
 - de la carte RCGA (**44 \$ + taxes**)
 - du fonds des membres (**30 \$**)
 - des frais d'inscription et du droit de jeu applicable à l'événement.
- Obligation de fournir un **spécimen de chèque** pour permettre le paiement mensuel des dépenses portées au compte de l'Adhérent (prélevées le **15 de chaque mois**).
- L'Adhérent déclare avoir lu et compris la **politique de modification des départs**.

Initiales : _____